

LAP

MAGAZINE

metaa
FO

ACTUALITÉS

MOUVEMENT INTER DES PLP
FORMATION INITIALE
ÉCOLE INCLUSIVE

VOIE PRO

L'ILLUSION DU PLAN
"UN JEUNE, UNE SOLUTION"

PERSONNELS

LE MINISTRE ET VEUT UNE RÉVOLUTION
DES RESSOURCES HUMAINES

ET + ENCORE



DHG

NOS POSTES EN LP, SEP, SEGPA ET EREA

APPRENTISSAGE

"PENSER SANS
ENTRAVES..."

LA TRIBUNE

ELLE S'APPELAIT
FOUAD !

PSYCHOLOGIE

L'INCERTITUDE COMME
UNIQUE CERTITUDE

PARLEZ-VOUS LAÏCITÉ ?

STAGE LAÏCITÉ
10, 11 et 12 MAI

COMMENT ABORDER LE SUJET EN
CLASSE ?

COMPRENDRE LA LAÏCITÉ À L'ÉCOLE
ET AILLEURS

APPRENDRE SON HISTOIRE
ET BIEN PLUS ENCORE...

INSCRIVEZ-VOUS DÈS MAINTENANT
SNETAANAT@SNETAA.ORG

snetaa
FO

ÉDITO

EDILLO

DGH : ENOUGH IS ENOUGH !

Le drame de l'époque, c'est que la bêtise s'est mise à penser.

JEAN COCTEAU

Les DHG tombent et, si les LP pèsent 1/5e du second degré (collèges + LGT + LP), pour l'heure, les lycées professionnels absorberaient de 1/3 à la moitié des 1 800 suppressions de postes. Ce n'est pas acceptable ! Les cartes scolaires tombent dans les établissements et elles sont cruelles. Si l'enseignement professionnel est la seconde priorité du ministre, comment les recteurs ont-ils pu comprendre que les LP, Segpa, Erea devaient absorber la moitié des suppressions des postes ? Erreur ou duplicité ? (cf. pages 15-17) Les sections SNETAA dans les établissements (S1) sont en train de se mobiliser pour contrer ces décisions qui touchent des hommes et des femmes, fonctionnaires d'État, PLP. Un à un, avec le SNETAA, nous allons combattre pour recouvrer ces emplois. C'est maintenant !

Dans ces pages, vous avez des outils pour comprendre la DGH de votre bahut. Ces suppressions de postes présentées dans les CTA (comités techniques académiques) sont dignes encore « d'une coterie de puissants » éloignée du réel.

Il y a des précédents, comme l'apologie de « l'apprentissage à tout-va » depuis 1972. Les discours glorieux d'Élisabeth Borne n'y feront rien pour nous faire passer des vessies pour des lanternes. L'apprentissage ne fonctionne pas et va nous coûter « un pognon de dingue » (cf. pages 10-12). Pierre Vermeren, professeur à Panthéon-Sorbonne, affirme « qu'il y a clairement un échec de l'école, de la promotion sociale et de l'intégration économique ». Il est donc temps d'entendre la voix des professionnels de l'Éducation pour permettre à l'ascenseur social de fonctionner, surtout en cette période de Covid ; elle aura des conséquences d'un tel désastre économique et social que le pays devrait investir massivement et dès maintenant dans l'École et l'enseignement professionnel public et laïque. Saurons-nous nous faire entendre ? Oui, si nous sommes ensemble, réunis et confiants dans nos valeurs de solidarité, de laïcité et la foi dans ce que nous portons chaque jour : l'émancipation de notre jeunesse, la formation du citoyen et du travailleur. L'amélioration de nos salaires et de nos conditions de travail !

J'ai porté personnellement un ouf de soulagement quand le président de la République a décidé de ne pas nous reconfiner. J'avoue, comme un grand nombre de collègues, que je n'en peux plus de ces yoyos de confinement/reconfinement/couvre feu. Je sais que les collègues ne veulent plus du télé-travail/télé-enseignement car il nous a éreintés. Malgré notre imagination créative, en enseignement professionnel, le télé-enseignement arrive très très vite à ses limites avec des élèves qui ont, encore plus que d'autres, besoin de cours en présentiel y compris pour apprendre les gestes professionnels. Espérons vite que nous aurons le choix d'être vaccinés.

En cette période d'incertitude (cf. pages 8-9), soyons certains que nous arriverons à faire aboutir nos revendications car elles sont justes ! Et n'oublions pas les collègues qui affrontent la violence en milieu scolaire, les atteintes à l'intégrité des profs et les attaques à la laïcité. J'ai une pensée autant pour Mila que pour la petite Fouad (cf. pages 18-19).

Allez, portez-vous bien et lisez L'AP Magazine, la voix de tous les personnels de l'enseignement professionnel public et laïque.



Pascal VIVIER
Secrétaire général

SOMMAIR



IAP
MAGAZINE

L'AP N° 587
EST UNE PUBLICATION DU
SYNDICAT NATIONAL
DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE
ACTION AUTONOME FORCE OUVRIÈRE

RÉDACTION

SNETAA-FO 24 rue d'Aumale 75009 Paris
Tél.: 01 53 58 00 30 | snetaanat@snetaa.org
CPPAP 0125 S 07264 ISSN 1273 5450
Directeur de la publication : Pascal VIVIER
Responsable éditorial : Alain-Romain NITKOWSKI
Directeur artistique : Wanderson RIBEIRO
Coordination éditoriale : Brigitte VINCENT-PETIT
Secrétariat de rédaction : Fabienne YORO
Couverture : Tony GIRARDIN
Illustrations : Alice CAROÇA, Zaitchick, Colm
Images : 123rf.com | Imprimé en France



ACTUALITÉS 06

LE SNETAA REÇU PAR LE DGRH ; MOUVEMENT INTER DES PLP ;
FORMATION INITIALE, ÉCOLE INCLUSIVE

PSYCHOLOGIE 08

L'INCERTITUDE COMME UNIQUE CERTITUDE !

RÉFLEXION 10

L'APPRENTISSAGE : « PENSER SANS ENTRAVES... »
OU L'ÉCHEC DES ÉLITES

DOSSIER SPÉCIAL 14

DHG : NOS POSTES EN LP, SEP, SEGPA ET EREA !
L'HEURE EST VENUE DE SE RÉUNIR DANS LES ÉTABLISSEMENTS
POUR RÉFLÉCHIR SUR LA DOTATION HORAIRE GLOBALE (DHG)

LA TRIBUNE 18

ELLE S'APPELAIT FOUAD !

VOIE PROFESSIONNELLE 20

L'ILLUSION DU PLAN "UN JEUNE UNE SOLUTION" ;
APPRENTISSAGE : DES ÉCOLES DANS LE VISEUR DE L'ÉTAT ;
LE DIPLÔME : LE RECRUTEMENT DES PROFESSIONS INTERMÉDIAIRES

PERSONNELS 22

LA RÉVOLUTION DES RESSOURCES HUMAINES ; PROTECTION SOCIALE ;
HANDICAP ; PRIME DE PRÉCARITÉ ; CONCOURS CPE

HORS DE FRANCE 25

L'ACTUALITÉ D'OUTRE-MER

BRÈVES 26

CULTURE À LA MAISON 29

SYNDIQUEZ-VOUS 31

LE SNETAA

REÇU PAR LE DGRH SUR LES PROBLÉMATIQUES SPÉCIFIQUES À LA VOIE PROFESSIONNELLE

Le SNETAA-FO avait demandé à être reçu régulièrement par le DGRH sur des problématiques propres aux PLP et à la voie professionnelle.

Vincent SOETEMONT, DGRH, a reçu le SNETAA en deux audiences riches en échanges et qui ont déjà permis de soulever des questions sur les mutations, la formation des PLP et l'inclusion. Y compris de partager les constats.

MOUVEMENT

INTER DES PLP

C'est le plus mauvais du second degré depuis au moins 5 ans, il faut que cela change et que l'on arrive au moins à 50 % de titulaires mutés comme chez les certifiés. Cela passe par une réflexion sur les capacités d'accueil, sur l'affectation de plus de PLP sur le mouvement BTS, et sur la résorption du grand nombre de contractuels dans l'enseignement professionnel et en particulier à Créteil où beaucoup de stagiaires et de néo titulaires sont affectés par défaut. Sur ce dernier point, l'objectif n'étant pas d'opposer les personnels titulaires et non-titulaires, mais de donner des perspectives aux non-titulaires qui permettraient de satisfaire tout le monde.

Une étude approfondie a été menée par la DGRH sur les raisons pour lesquelles les PLP titulaires n'obtiennent pas leur mutation.

L'attention a été portée sur les gros

barèmes (supérieurs à 1000 points) qui ne mutent pas (tous ne relèvent pas des CIMM).

Les PLP représentent 50 % de cette population dans le second degré : une extraction des barèmes les plus importants sera faite et traitée en pré mouvement.

Certaines académies sont repérées comme ayant des problématiques propres aux PLP, auxquelles il faudra porter une attention particulière : celles de Lille, de la Corse et les académies d'outre-mer.

Certaines disciplines feront l'objet d'un dialogue de gestion plus important avec les académies : STMS, biotechnologie et éco-gestion. L'objectif étant également d'être plus attentifs aux ex-contractuels notamment.

De grosses disciplines montrent une forte proportion de non mutés avec des

disciplines similaires de certifiés ; c'est le cas des lettres-histoire en particulier. Pour cette discipline, il est prévu en plus une attention particulière sur La Réunion.

Pour les affectations BTS, un dialogue est en cours avec la doyenne des IG.

Le SNETAA a demandé qu'au moins une priorité soit donnée aux PLP qui postulent sur des postes BTS en LP et à tous ceux qui ont une expérience significative d'enseignement en BTS.

Sur la « problématique Créteil », le SNETAA est demandeur d'une réflexion sur un concours national PLP, à affectation locale à Créteil, avec stabilisation minimum. Cette demande est à l'étude à la DGRH. Elle est complexe car elle pose le problème à la fois des berceaux stagiaires, des disciplines et des conditions d'attractivité associées.



ÉCOLE

INCLUSIVE

Le DGRH partage le constat suivant avec le SNETAA-FO : 75 % des jeunes en situation de handicap en post 3e sont en LP, alors que les LP ne représentent qu'à peine 30 % des lycées.

Nous lui avons demandé une augmentation du nombre d'AESH en LP car la demande est criante. Nous avons aussi soulevé le problème des classes où le nombre d'élèves ULIS est très élevé.

Bon nombre de ces élèves ne relèvent d'ailleurs pas de l'inclusion. **Ces classes deviennent si difficiles à gérer qu'élèves et enseignants sont en souffrance**, car les moyens d'enseignement ne correspondent pas aux attentes de ce public particulier.



FORMATION INITIALE

EN INSPE DES PLP

Elle n'est pas satisfaisante. Le SNETAA-FO a proposé à la DGRH de procéder à la formation en INSPE par des regroupements disciplinaires sous forme de « séminaires » avec des apports spécifiques aux PLP et à la discipline concernée.

À cet effet, la mobilisation des campus pourrait être une solution. Si certains modules de formation peuvent regrouper tous types de fonctionnaires stagiaires, nous dénonçons les formations fourre-tout dans lesquelles premier et second degré sont mélangés sans se préoccuper des

besoins particuliers de chacun. Les PLP n'y trouvent pas leur compte.

Le DGRH et ses collaborateurs étaient intéressés par nos propositions mais il reste à voir comment des promesses ou des engagements seront concrétisés sur le terrain.

Le SNETAA-FO considère qu'il reste encore beaucoup à faire, tant pour les titulaires que pour les contractuels. Le DGRH a promis de recevoir le SNETAA une fois par mois pour traiter des spécificités des PLP : nous y serons sensibles.





I POUR INCERTITUDE

L'INCERTITUDE COMME UNIQUE CERTITUDE

Dans la salle des profs, le silence en dit long sur la fatigue des enseignants. « Nous sommes début janvier. Nous savions que la reprise ne serait pas facile... mais à ce point... Tout semble plus lourd en ce début d'année.

On ne peut pas se projeter. » Il y a l'angoisse du virus et d'un nouveau confinement.

Cette situation paralyse toute forme de projet. Il y a la crainte de ce qu'il adviendra si... « Et si un élève était positif ? », « Et si je ramenaient ce virus à la maison ? », « Et si j'étais en quarantaine, qui s'occuperait de mes classes ? », « Et si je tombe gravement malade ? » Nous risquons de nous retrouver piégés dans les éternels « et si... » qui nous offrent des scénarios plus ou moins catastrophiques.

Personne ne peut prévoir et on entend un peu tout et son contraire, brouillant les pistes de nos certitudes. La crise sanitaire nous donne le sentiment que non seulement tout a changé mais que personne ne sait quand cette instabilité prendra fin.

Nous aimons contrôler nos vies, nos actes, nos pensées. La pandémie peut donc nous épuiser, nous angosser.

Il est important d'en identifier les signes : maux de tête, insomnie, perte ou excès d'appétit, baisse d'énergie, ruminations d'idées sombres,

sentiment d'impuissance, colère, impatience avec les élèves...

Reconnaître ces manifestations et les attribuer à ce qui se passe dans notre environnement nous aidera à en limiter l'impact.

Que peut-on faire pour se sentir mieux, ou du moins le mieux possible, dans un tel contexte ?

- cibler ce sur quoi on a du contrôle. Qu'est-ce qui, actuellement, peut nous faire plaisir, nous détendre, faire que nous nous sentions mieux physiquement et psychologiquement ?
- composer avec des contraintes. Par exemple, se tenir informé même si les nouvelles ne sont pas toujours agréables. Mais évitons de nous informer de façon compulsive et limitons notre temps sur les réseaux sociaux.
- demandons-nous si nos objectifs sont réalisables. Prenons la mesure de ce qui est possible et faisons des choix, aussi imparfaits soient-ils.

L'idée est de pouvoir se dire le soir : « Je suis satisfait de ma journée. » C'est essentiel pour maintenir notre estime de soi.

Beaucoup d'entre nous ont grandi en valorisant l'autonomie. Or, certains viennent soudainement de réaliser, avec la crise, que les humains sont

interdépendants et constatent qu'ils ont besoin de soutien.

C'est une bonne nouvelle de réaliser qu'on a besoin des autres. Cela ne fait pas de nous des êtres dépendants et cela ne menace en rien notre autonomie. Nous avons besoin d'une diversité de liens pour que les différentes facettes de notre personne puissent exister. Or, s'il y a une chose que la crise sanitaire nous aura forcés à faire, c'est de redéfinir nos liens... A deux mètres de distance avec un masque !

Nous traversons une crise. Cela affecte notre corps, notre façon de penser, nos émotions et nos relations. Soyons indulgents envers nous-mêmes. Osons exprimer ce que nous ressentons. Si vous vous sentez débordé-e par vos émotions et votre souffrance vous semble ardue : les collègues du SNETAA-FO sont à votre disposition.

PAR TÉLÉPHONE :

06 26 97 97 92 ou 01 53 58 00 30

PAR MAIL :

snetaanat@snetaa.org

« Parler, aide à se ressourcer. »

Murielle TURCHI, psychologue clinicienne, vous répond au téléphone les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

L'APPRENTISSAGE : « PENSER SANS ENTRAVES... » (1)

QUAND LES PROFESSEURS DE LYCÉE PROFESSIONNEL
SONT LES NOUVEAUX HUSSARDS DE LA RÉPUBLIQUE.

Un nouveau site internet « Inseerjeunes » a été lancé, conjointement élaboré par la DARES (ministère du Travail) et la DEPP (ministère de l'Éducation). Il fait suite aux obligations liées à la loi Pénicaud (loi dite pour la liberté de choisir son avenir professionnel). Ce site web aurait pour but d'apporter une aide pour l'orientation des jeunes en enseignement professionnel scolaire ou en apprentissage.

Au-delà de la novlangue (on parlait dans un temps pas si lointain de verbiage) qui empêche tout élève de troisième « non-aidé » par sa famille – elle-même souvent non-initiée ni à de tels jargons ni aux outils numériques – de s'y retrouver, on observera in fine que **ce que porte le SNETAA depuis tant d'années sur l'apprentissage est... VRAI.**

Le mandat historique du SNETAA sur l'apprentissage n'a rien de dogmatique, il repose sur des principes d'observation du terrain, des réalités sociologiques dans nos régions, des principes entrepreneuriaux et notre conception de la laïcité. **Les jeunes apprentis ne sont pas les mêmes jeunes que ceux qui sont en lycée professionnel** : les premiers sont souvent issus d'une classe moyenne liée au petit artisanat ou au commerce de proximité, ils sont sociologiquement différents. Car, pour être apprenti, il



faut avoir été « SÉLECTIONNÉ » ; ces jeunes sont souvent nés de parents qui ont été eux-mêmes apprentis et, généralement, « correctement armés » scolairement.

Les élites qui portent la pensée unique depuis 40 ans ont réussi à faire rêver un grand nombre de jeunes de 13 à 15 ans pour devenir apprentis. Sauf qu'entre rêve et réalité, il y a un monde...

Ces élites, depuis 1972, ont offert à peu de frais une espérance portée en religion auprès des élèves de fin de troisième ; leur credo d'une réussite d'insertion par l'apprentissage est,

pour les jeunes « hors-réseau », un piètre mirage : s'ils parviennent à trouver un maître d'apprentissage (donc un contrat de travail en tant que salarié), ils sont très vite rejetés. **Le taux de rupture des contrats est de 33 % au bout de 3 mois.** Pas besoin d'être prof de maths-sciences pour comprendre que c'est une moyenne... et que parmi ces 33 %, **90 % sont des jeunes « hors-réseau »** (comprendre : avec un niveau scolaire correct, être un garçon issu de parents socialement intégrés entre autres). Que dire quand vous êtes une fille ? Que dire quand le jeune est issu de l'immigration ? Que dire lorsque le jeune est en situation de handicap ? Dans

¹Titre du Hors série *Le Point*, numéro 29, « Hannah Arendt, Penser sans entraves ».



ces cas, les chances de réussir leur apprentissage frôlent le zéro. **Car en apprentissage, oui, on trie !**

La réussite républicaine qui permet à chacun de réussir par l'effort, le travail, quels que soient son origine, son sexe, qu'on soit riche ou pauvre, bref cette égalité républicaine (qui n'a rien à voir avec « l'égalitarisme ») et qui s'appuie sur la « **méritocratie républicaine** », **c'est l'École qui l'assure**. Pas l'apprentissage à cet âge ! (« Braves Gens », nous ne mélangeons pas des patates et des carottes. Qu'y a-t-il de commun entre un apprenti en seconde et un apprenti du supérieur en master si ce n'est quasiment...rien ?).

Redire tout cela est fort grossier, je le

conçède ! **Comme je sais que l'idéologie qui a porté la loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » est, elle, vulgaire.**

Mme Pénicaud, feu ministre du Travail, a porté une loi idéologique contre l'enseignement professionnel initial public (3 députés LaRem m'ont confirmé ses propos contre les lycées professionnels) mais aussi contre une forme d'apprentissage « traditionnel » qui connaissait ses réussites dans **certains CFA** lesquels, on se le dise, **n'y survivront pas longtemps.**

Ce coup de pied donné par cette loi a créé un nouveau machin (France compétences) qui, quand on y regarde bien, décide, au final, ce qu'est un diplôme reconnu (donc un diplôme national) et **valide a tour de bras un nombre affolant de qualifications et de titres dispensés quasi exclusivement par des boîtes privées en concurrence de l'Éducation nationale.** On a déjà connu cela dans l'enseignement supérieur avec la concurrence « faussée et déloyale » avec la profusion d'écoles de commerce, machines à cash, qui proposent leurs propres cursus et diplômes aux jeunes qui, souvent, n'ont pas réussi à entrer en Master 2 à l'université ou dans une grande école « traditionnelle » qui sélectionne encore par le mérite républicain....

Cette loi qui a décidé de financer l'apprentissage à « la tête de pipe » pousse **les petites structures de CFA**, présentes dans des régions dites « rurales-faibles », à **crever d'une mort douce mais certaine.**

S'il fallait sauver le système mis en place (l'apprentissage), un dernier rapport des inspecteurs généraux des finances prévoie la nécessité de trouver quelques...**3,5 milliards d'euros pour combler le déficit prévisionnel.**

Cette loi avait su trouver de grands-acteurs pour démontrer combien elle allait révolutionner l'apprentissage et la formation continue des salariés. Bien sûr, ceux qui s'y sont opposés étaient d'affreux rétrogrades, corporatistes, idéologues. Il ne manquait plus que populistes ou fascistes et la messe était dite.



Gageons que personne ne reconnaîtra l'échec de cette loi, la gamelle est trop importante ; elle en nourrit du monde à coup de millions... souvent sur le dos de la formation continue due aux salariés.

L'ouverture de ce site web est une des dernières volontés de cette loi.

La ministre, feue conseillère de cabinet de Martine Aubry, avait, elle aussi été qualifiée de « right woman at the right place » au moment de sa nomination... Et pourtant 3,5 milliards de déficit annoncés !

Ce déficit abyssal qui justifiera encore que l'enseignement professionnel public devrait se serrer la ceinture quand on est arrivé à l'os. Mais cette loi est tellement géniale que la ministre, depuis le dernier remaniement, a été nommée « représentante permanente de la France auprès de l'OCDE ».

« Le nouveau monde » ? C'est l'ancien monde, en pire, non ?

3,5 milliards d'euros... quand notre ministre de l'Éducation nationale cherche de 300 à 500 millions par an pour « revaloriser la profession enseignante ». On fait le pari que Bercy ne permettra pas cette grossièreté ? Quand il va falloir 7 fois plus pour combler le trou de la loi Pénicaud. Allez, j'engage les paris !

Bercy, Muriel Pénicaud... toutes ces élites qui occupent durant l'ensemble de leur carrière les postes les plus prestigieux, dans un entre-soi qu'on devrait s'interdire de nommer, cela me fait penser aux drames à Sciences Po... C'est quoi cette grossière question encore ?... Je me souviens m'être fait vertement taclé, par média interposé, par Richard Descoings, alors directeur de Sciences Po Paris, chargé en 2009 de préparer une nouvelle réforme du lycée : il avait balayé d'un revers de la main la « méritocratie républicaine », celle de l'École, celle de Jules Ferry. Mort dans des conditions « romanesques » à New-York (R.I.P.), je ne peux éviter aujourd'hui de penser à lui au moment de l'affaire « Duhamel », de la démis-

sion de M. Mion, du très prestigieux cercle Le Siècle (club « élitiste »), à tous ces gens qui décident ce qui est bien pour nous sans nous connaître.

Je pense à tous ces gens qui décident ce qui est bien pour les jeunes sans connaître leur diversité. Je pense à tous ces gens aux morales variables qui savent mieux pour nous ce qui est bon pour nous. Ces « élites » qui ont fait dégringoler la France dans les évaluations internationales (PISA).

Ces « élites » qui nous amènent à ce sentiment de déclassement réel, disons le, au déclin.

Je crois à la République. Je crois en ses valeurs. Je crois en la démocratie. Je crois aux élites républicaines. Je crois aux « Braves gens » ; je crois tellement en eux que mon optimisme est sans faille : l'apprentissage pour les jeunes qui manquent d'école, l'apprentissage pour les jeunes qui veulent s'émanciper, l'apprentissage qui ne discrimine pas, je vous le dis : quand bien même les déclarations de Mme Borne, successeur de Mme Pénicaud, font état d'un bilan triomphaliste de l'apprentissage, les lycées professionnels ont de l'avenir ! Un bel avenir. Car ce sont les seuls qui ne « trient pas ».

Les entreprises n'ont jamais été un lieu de remédiation de l'École. L'entreprise embauche qui elle veut avec ses critères subjectifs liés au moment présent ; je ne lui en tiens pas rigueur car l'entreprise, dans le système d'économie de marché, n'a jamais rien de social. « L'entreprise sociale » n'existe pas. Seule la République sociale existe. Sa colonne vertébrale est l'École ! Hannah Arendt disait : « C'est justement pour préserver ce qui est neuf et révolutionnaire dans chaque enfant que l'éducation doit être conservatrice. »¹ C'est vrai !

Alors, vous, Professeurs de Lycée professionnel, ne vous en faites pas trop, notre École a de l'avenir. Vous n'êtes pas des prolétaires de l'enseignement mais l'élite de l'enseignement. Nous sommes sous-payés, c'est vrai et souvent taxés des pires maux alors

que les PLP font un travail extraordinaire pour les jeunes que la Nation nous confie. Extraordinaire, oui ! Cette vérité doit, dans toute économie de marché, trouver reconnaissance en bas de la fiche de paie.

D'abord, il faudrait 65 millions d'euros pour déjà valoriser nos salaires de quelques 100 € par mois ; ça ne serait pas rien comme premier signe et ça serait un sacré encouragement ! Et ensuite, mettre nos salaires à niveau avec + 500 € par mois pour chacun. Ce serait un vrai effet « whaouuuuuu » ! Enfin une reconnaissance qui permettrait, sur cette base, de discuter dans le cadre d'un contrat « gagnant-gagnant ». Mais là, sûrement que je rêve !

Les élites, experts qui supplantent les politiques en décideront autrement. Saint-simonisme oblige ! Heureusement, dans toutes les démocraties, le pouvoir est dans les mains non pas d'une élite auto-proclamée et d'un mandarinat mais des « braves gens ».

Alors, PLP, CPE, personnels de l'enseignement professionnel public et laïque, nous allons continuer à porter votre voix, en toute indépendance, à mener le combat pour le maintien d'une École républicaine, laïque jusqu'au bout des ongles, émancipatrice du citoyen et du travailleur en assurant à chaque jeune l'égalité républicaine.

Vive les PLP, l'enseignement professionnel, public et laïque et tous ses personnels !



Pascal VIVIER
secrétaire général

¹Hannah Arendt, « la crise de l'éducation » dans La crise de la culture, Gallimard, 1972.

MUTATIONS 2021

Le SNETAA-FO met des experts à votre disposition pour vous accompagner dans votre projet de mutation

APPELEZ-NOUS :

- 01 53 58 00 34
- 01 53 58 00 30
- 01 77 35 95 06



MERCREDI

03

JEUDI

04

VENDREDI

05

LUNDI

08

MARDI

09

MERCREDI

10

**M
A
R
S**



DHG : NOS POSTES

EN LP, SEP, SEGPA ET EREA !

L'HEURE EST VENUE DE SE RÉUNIR DANS LES ÉTABLISSEMENTS POUR RÉFLÉCHIR SUR LA DOTATION HORAIRE GLOBALE (DHG)

Dans un premier temps, ce qu'il faut voter en conseil d'administration (CA) :

- les ouvertures et fermetures de postes demandées ;
- la répartition des heures postes (HP) restantes en blocs de moyens provisoires (BMP).

En aucun cas, ce CA de début d'année ne valide la répartition fine des heures sur les disciplines et les classes de façon définitive. En effet, cela peut évoluer jusqu'en juin en fonction des demandes de temps partiels, des mutations inter et intra, des départs en retraite. Néanmoins, si la DHG paraît insuffisante au regard des grilles horaires et ne permet plus un enseignement de qualité, son volume peut faire l'objet d'une motion des élus au CA dénonçant ces éléments, arguments à l'appui.

MAIS POURQUOI CERTAINES DHG SONT-ELLES EN BAISSÉ ?

Il peut y avoir plusieurs raisons à cela :

- s'il y a fermeture d'une structure sans compensation (en 1^{ère}, 2^e ou 3^e année de cycle) ;
- s'il y a une baisse importante du nombre d'élèves (rappel : en bac pro, la dotation est à l'élève près) ;
- suite à la transformation d'une partie non négligeable des HP en heures supplémentaires années (HSA), en raison d'une décision ministérielle exposée en CTM (rappel : on peut imposer désormais 2 HSA à chaque enseignant à temps plein) ;
- certaines académies ont décidé de supprimer des heures d'enseignement professionnel en 4^e et 3^e SEGPA.

Pour le SNETAA-FO, ces éléments doivent fonder nos combats à mener pour maintenir les moyens d'enseignement et une offre de formation en enseignement professionnel répondant aux choix d'orientation des élèves et des familles.

IL EXISTE DES POINTS DE VIGILANCE :

- bien vérifier que les élèves ont tous leur « dû » en heures d'enseignement ;
- les heures de chef-d'œuvre doivent être réparties entre enseignement professionnel et enseignement général comme le prévoient les textes ;
- refuser la transformation massive d'HSA en HSE pour répartir les heures autres que disciplinaires identifiées (co-intervention en terminale bac, consolidation/AP/orientation, chef-d'œuvre). Cela ne peut mener à terme qu'à un détournement de ces heures pour d'autres usages et donc à leur disparition. De plus, cela viendra alourdir les emplois du temps des PLP puisque s'ajoutant au fil des semaines de cours.

Pour vous aider dans ce processus, nous vous proposons un récapitulatif de l'ensemble des grilles horaires qui devront être appliquées à la rentrée 2021 :

- pages suivantes : la grille horaire en terminale bac pro, ainsi que des exemples de répartition du volume complémentaire d'heures-professeur selon le secteur dont elle relève (production ou services) et en fonction de l'effectif de la division ;
- retrouvez l'ensemble des grilles horaires mise en œuvre depuis la rentrée 2019 (CAP et bac pro) à l'aide du lien suivant : www.snetaa.org/wp-content/uploads/2021/01/Lien_2.pdf

Si vous avez besoin d'informations, de réponses à vos questions, ou de soutien dans vos démarches, prenez contact avec les représentants SNETAA dans votre académie (correspondant de votre établissement, secrétaire départemental, secrétaire académique). Le secrétariat national est également disponible pour organiser une formation dans votre académie sur cette thématique.

Le SNETAA-FO, grâce à son réseau de militants, est présent auprès de vous, dans toutes les académies, n'hésitez pas à faire appel à lui.

MARTINIQUE, GUADELOUPE : LES DHG DE LA COLÈRE

Les DHG viennent de tomber et si « la douche est froide » dans de nombreux établissements, c'est encore plus vrai dans nos académies d'outre-mer. En Guadeloupe, ce sont 17 postes en moins dans le 2d degré (auxquels s'ajoutent 27 équivalents temps plein, d'où une perte de moyens de 42), en Martinique, ce sont 71 postes qui disparaissent. La baisse des effectifs ne justifie pas à elle seule ces coupes sombres. Le SNETAA Martinique demande à ce que le gouvernement se penche sur les réels besoins des îles avec leurs particularités et exige que se tiennent des « Assises de l'Éducation » ; en Guadeloupe, il faudrait plutôt ouvrir l'offre de formation en bac pro, avec la création de bac pro métiers de la mer, de la santé... a contrario de ces suppressions de postes. Que ce soit en Guadeloupe ou en Martinique, le SNETAA-FO reste mobilisé et se battra, une fois encore, pour sauver les postes de nos collègues, seuls garants d'un lycée professionnel de qualité.



1) RÉPARTITION DES HEURES D'ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRES POUR LES ÉLÈVES EN CLASSE DE TERMINALE BAC PRO À LA RENTRÉE 2021-2022

HORAIRE HEBDOMADAIRE SUR 26 SEMAINES (+ 8 SEMAINES DE PFMP + 2 S. D'EXAMENS)	
TOTAL ENSEIGNEMENTS PROFESSIONNELS	15
Enseignement professionnel de spécialité	10
Enseignements Professionnels et Enseignements généraux en co-intervention et/ou Atelier philosophie et/ou Insertion professionnelle / Poursuite d'études ¹	1 + 1
Réalisation d'un chef-d'oeuvre ²	2
Prévention-santé-environnement	1
Économie-gestion (secteur production) ou Économie-droit (secteur service)	1

TOTAL ENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	
Français/histoire-géographie/enseignement moral et civique	3
Mathématiques	1.5
Langue vivante A	2
Sciences physique-chimie (production) ou langue vivante B (service)	1.5
Arts appliqués et culture artistique	1
Éducation physique et sportive	2.5

Insertion professionnelle ou poursuite d'études ³	3.5
--	-----

Dotation principale (= Total heures élèves/semaine + co-intervention professeur doublée)	31 (30 + 1)
Période de formation en milieu professionnel (PFMP)	6 à 8 s

1 La dotation horaire professeur est égale au double du volume horaire élève (1h élève = 2h prof).

À la rentrée 2021, en classe de terminale, le volume horaire dédié à la co-intervention pourra continuer à être utilisé, comme en classes de seconde et de première, pour de la co-intervention entre enseignement professionnel et français / enseignement professionnel et mathématiques-sciences, mais pourra également être élargi à :

- l'organisation de la co-intervention entre enseignement professionnel et d'autres disciplines d'enseignement général : l'histoire-géographie et enseignement moral et civique, langue vivante A et/ou B, arts appliqués et culture artistique, éducation physique et sportive ;
- la mise en place d'un « atelier de philosophie » ;
- le renforcement de l'horaire dédié à l'accompagnement pour le projet post baccalauréat de l'élève : vers une poursuite d'études supérieures ou vers une insertion professionnelle.

Le choix lié à l'organisation et de la mise en œuvre de l'utilisation de ces heures en co-intervention se fera après examen en conseil pédagogique.

2 La réalisation d'un chef-d'oeuvre (CDO) par les élèves est assurée dans un cadre pluridisciplinaire. Son caractère pluridisciplinaire mobilise l'EP de spécialité et une ou plusieurs disciplines d'EG en fonction du CDO travaillé (note de service n°2019-023 du 18 mars 2019) ;

https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=139809

3 En terminale sont introduits les modules insertion professionnelle (préparation à l'emploi : recherche, cv, entretien...) ou poursuite d'études (renforcement méthodologique...).

2) EXEMPLE DE RÉPARTITION DU VOLUME COMPLÉMENTAIRE D'HEURES-PROFESSEUR EN TERMINALE BAC PRO, SELON LE SECTEUR (PRODUCTION OU SERVICES) ET EN FONCTION DE L'EFFECTIF DE LA DIVISION

Au total des heures d'enseignement obligatoires pour les élèves s'ajoute un volume complémentaire d'heures-professeur calculé en fonction des effectifs prévisionnels de la classe (pour le détail des calculs, voir l'AP N°570 – octobre 2018).

GRILLE DE PRODUCTION			
NOMBRE D'ÉLÈVES	20	24	30
ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL (EP)			
EP DE SPÉCIALITÉ CHEF-D'ŒUVRE (CDO)	10h (1.5h +8.5h) ⁴ (+ 1h)	10h (1.5h + 8.5h) ⁴ (+ 1h)	10h (1.5h +8.5h) ⁴ (+ 1h)
Prévention-santé-environnement	1h	1h	1h (0h +1h) ⁴
Économie-gestion	1h	1h	1h (0h +1h) ⁴
ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL (EG) CDO (+1h) à attribuer à une ou plusieurs disciplines de l'enseignement général			
Français/histoire-géographie/enseignement moral et civique	3h (2.5h + 0.5h) ⁴	3h (2h + 1h) ⁴	3h (1.5h + 1.5h) ⁴
Mathématiques	1.5h (1h + 0.5h) ⁴	1.5h (1h + 0.5h) ⁴	1.5h (0.5h + 1h) ⁴
Langue vivante A	2h (1h + 1h) ⁴	2h (0.5h + 1.5h) ⁴	2h (0h + 2h) ⁴
Sciences physique-chimie	1.5h (0.5h + 1h) ⁴	1.5h (0h + 1.5h) ⁴	1.5h (0h + 1.5h) ⁴
Arts appliqués	1h	1h (0.5h + 0.5h)	1h (0h + 1h)
Éducation physique et sportive	2.5h	2.5h	2.5h
Co-intervention EP et EG ou autres modalités	1h + 1h	1h + 1h	1h + 1h
Insertion professionnelle ou poursuite d'études	3.5h (1.5h + 2h) ⁴	3.5h (1h + 2.5h) ⁴	3.5h (0.5h + 3h) ⁴
Dédoublement⁵	13.5 h	16.(2) h	20.(25) h

④ Le 1^{er} chiffre entre parenthèses correspond à l'horaire dédié à l'enseignement en classe entière. Le 2^e chiffre entre parenthèses correspond à l'horaire dédié à l'enseignement en groupe.

⑤ Le chiffre de chaque colonne correspond à la somme des heures dédiées à l'enseignement en groupe. Ce chiffre doit être arrondi pour être utilisable dans l'emploi du temps. Les « restes » devront donc être cumulés sur les différentes divisions et redistribués en fonction des besoins. Exemple :

- 16.2h arrondi à 16h donc on récupère 0.2h ;
- 20.25h arrondi à 20h donc on récupère 0.25h ;
- 0.2h + 0.25h = 0.45h à redistribuer en fonction des besoins

GRILLE DE SERVICE			
NOMBRE D'ÉLÈVES	24	30	36
ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL (EP)			
EP DE SPÉCIALITÉ CHEF-D'ŒUVRE (CDO)	10h (1.5h +8.5h) (+ 1h)	10h (1.5h + 8.5h) (+ 1h)	10h (1.5h +8.5h) (+ 1h)
Prévention-santé-environnement	1h	1h (0.5h + 0.5h)	1h (0h +1h)
Économie-gestion	1h	1h (0.5h + 0.5h)	1h (0h +1h)
ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL (EG) CDO (+1h) à attribuer à une ou plusieurs disciplines de l'enseignement général			
Français/histoire-géographie/enseignement moral et civique	3h (2.5h + 0.5h)	3h (2h + 1h)	3h (1.5h + 1.5h)
Mathématiques	1.5h (1h + 0.5h)	1.5h (1h + 0.5h)	1.5h (0.5h + 1h)
Langue vivante A	2h (1h + 1h)	2h (0.5h + 1.5h)	2h (0h + 2h)
Sciences physique-chimie	1.5h (0.5h + 1h)	1.5h (0h + 1.5h)	1.5h (0h + 1.5h)
Arts appliqués	1h	1h (0.5h + 0.5h)	1h (0h + 1h)
Éducation physique et sportive	2.5h	2.5h	2.5h
Co-intervention EP et EG ou autres modalités	1h + 1h	1h + 1h	1h + 1h
Insertion professionnelle ou poursuite d'études	3.5h (1.5h + 2h)	3.5h (1h + 2.5h)	3.5h (0.5h + 3h)
Dédoublement⁵	13.5 h	16.(88) h	20.(25) h



ELLE S'APPE- LAIT FOUAD !

Elle s'appelait Fouad. Drôle de prénom pour une fille... C'est que c'était une drôle de fille, à la vérité. C'était une fille qui était née garçon : de fait, Fouad était anatomiquement un garçon, mais psychologiquement, au plus profond de son intimité, elle s'était toujours sentie fille.

Or, que nous importent à l'école les lois de l'anatomie, penserait-on : à l'adolescence plus qu'à tout autre âge de la vie encore, l'anatomie relève par excellence de l'intime – *intimum* en latin : « ce qui est le plus intérieur, le plus au fond, le plus caché, secret », tandis que votre psyché, qui vous tient lieu d'identité sociale, qui détermine vos affections, vos réactions, vos interactions, importe bien à la communauté.

Personne ne songerait sérieusement à s'enquérir de la conformité anatomique du corps d'un élève, mais de savoir s'il faut l'aborder comme une fille ou un garçon, s'il faut l'appeler « il » ou « elle », naturellement oui. Comme cela arrive parfois, l'intimité physique et l'intimité psychique de Fouad – ce qu'il y avait dans

le secret de son corps, dans le secret de son esprit – vivaient donc une cohabitation antinomique et douloureuse, et cette problématique éminemment personnelle au fond n'importait à l'institution scolaire qu'en tant que souffrance potentielle : la souffrance d'une élève, que la communauté éducative a le devoir d'essayer d'accompagner au mieux comme n'importe quelle élève en détresse... Jusqu'à ce qu'elle décide de se vêtir d'une jupe, c'est-à-dire d'exposer publiquement cette remise en question de son genre.

Ce jour-là, la CPE de l'établissement reçoit la jeune fille pour lui indiquer qu'elle ne peut assister aux cours dans cette tenue, jugée inappropriée... Cette scène, filmée par Fouad durant quelques minutes, est très éclairante sur les enjeux d'une telle

situation. Car on pourrait comprendre les réserves d'un adulte qui s'interrogerait sur la précocité d'une décision de cet ordre : est-on, au lycée, suffisamment mature pour savoir vraiment ce que l'on veut ? A-t-on, à 17 ans, une réflexion suffisamment aboutie pour décider de changer son identité de naissance ?

Ces questions peuvent en effet se poser lorsqu'un adolescent souhaite transformer son corps de façon définitive par une opération chirurgicale : elles sont alors nécessaires et motivent avec l'intéressé(e) une discussion sans doute indispensable. Mais ce n'est pas là ce que notre collègue CPE a avancé, et pour cause : la transformation de Fouad, à cet instant, ne portait que sur un vêtement. Une jupe ordinaire, retirable, et pas même

assez courte pour entrer dans la question épineuse de la « tenue correcte » exigée par notre ministre en ce début d'année scolaire...

On pourrait encore entendre que l'administration du lycée interdirait dans son règlement intérieur tout ce qui relève du « déguisement », mais là encore, ce n'est pas l'argument retenu face à Fouad par sa CPE : elle affirme au contraire avoir très bien compris qu'il ne s'agissait nullement d'une volonté de déguisement, mais bien d'un désir sincère de se sentir plus en adéquation avec la perception qu'elle avait d'elle-même à ce moment-là. Pourquoi donc la conseillère principale d'éducation ne pense-t-elle pas possible de laisser libre cours à ce désir, qu'elle indique pourtant comprendre et respecter ?

Bien-sûr, j'entends d'ici grincer les raisonnements par l'absurde, si faciles : « Mais alors dans ce cas, qu'est-ce qui empêcherait un élève de proclamer qu'il se sent chat, et de revendiquer le droit d'être considéré comme tel ? » ...À pareille question de mauvais aloi, je répondrais simplement que l'école est faite pour les humains, filles ou garçons, que les chats n'en sont pas, et n'y ont aucun droit. « Mais alors pourquoi interdire le port du voile à l'école, s'il faut respecter la liberté de chacun de se vêtir comme il l'entend ? » Ah, l'amalgame si tentant... Eh bien, parce que les vêtements à caractère religieux sont porteurs de symboles et de messages confessionnels, qui vont bien au-delà d'une simple préférence vestimentaire : il s'agit d'un geste politique, d'une affirmation d'appartenance religieuse. Or, notre école laïque s'est donné pour mission de protéger les esprits de nos élèves, encore en formation, encore en devenir, encore trop malléables, de toutes pressions communautaires comme de tout prosélytisme, écueils auxquels ils pourraient être exposés si la religion, sous quelque forme que ce soit, entrait dans les établissements scolaires.

Dans ces temples de neutralité, à l'abri, quelques heures par jour, de ses déterminismes sociaux, familiaux, religieux ou culturels, chaque individu peut en effet se construire en toute autonomie au contact de savoirs divers, se déterminer comme bon lui semble, s'ouvrir aux autres et devenir soi-même indépendamment de toute considération étrangère à son libre-arbitre. C'est précisément cette

liberté, qu'offre l'école de la République à tous ses élèves, dont Fouad entendait bénéficier : à l'école, du moins, elle voulait pouvoir s'autodéterminer et se sentir libre !

Or, c'est bien là, me semble-t-il, le problème que pose la réponse de notre collègue CPE à la lycéenne. Que dit-elle donc à cette jeune personne en larmes pour expliquer l'interdiction qui lui est faite de se vêtir d'une jupe ? « Je comprends ton envie d'être toi-même ! Et tout ça justement, c'est fait pour t'accompagner au mieux ! Parce qu'encre une fois, il y a des sensibilités qui ne sont pas les mêmes...! à différents âges... des éducations qui ne sont pas les mêmes ! ». L'argument est terrible... Tu ne peux pas porter de jupe car ton choix pourrait susciter chez d'autres élèves, qui n'ont pas la même « sensibilité », la même culture ou la même « éducation » que toi, des réactions vives...

Comment la jeune fille était-elle censée recevoir cette explication ? Lui fallait-il entendre : « Tu n'as pas le droit de choquer d'autres élèves en leur imposant des codes sociaux qui ne sont pas les leurs » ? Impensable ! Gageons que non, car ce raisonnement contreviendrait éde manière éhontée à la dite vocation essentielle de notre école laïque – particulièrement en la personne du ou de la CPE – de protéger les individus des pressions de groupes, de garantir à chacun une liberté inaliénable dans ses choix personnels pour tout ce qui touche à son corps ou à son esprit.

Fallait-il donc entendre : « Nous devons t'empêcher d'encourir l'hostilité de ces élèves pour te protéger : c'est ainsi que nous entendons t'accompagner au mieux dans ta démarche » ? On ne l'imagine également guère ! Car en pareil cas, n'importe quel éducateur répondrait avec Fouad : « Alors, c'est eux qu'on doit éduquer, c'est pas [lui] ! » – une répartie d'une grande maturité du reste, qui prouve combien la jeune fille en réalité s'inscrivait dans un projet réfléchi et conscient.

Opposera-t-on à Fouad que sa démarche était trop clivante car militante ? Qu'elle n'avait pas le droit d'arborer cette jupe car, portée par un garçon, elle se transformerait soudain en étendard ? Peut-être, oui... Mais enfin un étendard de quoi, qui pourrait menacer la communauté scolaire ou faire pression sur ses camarades ? De son droit à se sentir fille ?

Peut-on sérieusement taxer un(e) élève transgenre de vouloir par sa jupe convertir les autres ou inciter les autres garçons à changer de genre ?

Peut-on se sentir menacé par une jupe, qui n'est ni un vêtement religieux ni un signe d'appartenance à une doctrine, mais juste à un genre, qui représente plus de la moitié de l'humanité ? Allons, en aucun cas ce drapeau-là ne peut être considéré comme prosélyte, puisque par nature il affirme un droit intimité, personnel et nécessairement individuel.

Ainsi, tout comme Fouad, j'avoue ne pas comprendre la réponse de ma collègue CPE. Je devine bien sûr combien la situation était sans doute délicate, sensible, épineuse. Je sais aussi combien nous sommes peu armés sur ces sujets, qui sans doute demanderaient une formation des personnels enseignants, tout comme ce qui procède des réponses à apporter en cas d'atteinte à la laïcité au sein de l'école... Mais on ne peut s'empêcher de penser à ces proviseurs qui parfois, cédant à la pression, souvent bien seuls et démunis, finissent par conseiller à un enfant juif de changer d'établissement parce que l'institution n'est plus en mesure de le lui assurer une scolarité tranquille...

Il faut bien du courage pour protéger nos élèves, non pas d'eux-mêmes, mais de leurs agresseurs ou de leurs détracteurs. Ce jour-là, l'incompréhension d'une élève venue pacifiquement vêtue d'une jupe a fini en tragédie. Et cette tragédie, c'est la nôtre, à tous, éducateurs de la République.



Delphine GIRARD

delphine.girard@snetaa.org

L'ILLUSION

DU PLAN « UN JEUNE UNE SOLUTION »

Telle une bouée de sauvetage à laquelle chaque gouvernement tente désormais de se raccrocher face aux difficultés économiques et au chômage des jeunes, l'apprentissage est fortement soutenu par les pouvoirs publics et toutes les parties prenantes. Les gouvernements successifs n'ont cessé d'encourager cette voie de formation envisagée à la fois comme une solution au problème du chômage des jeunes et à la demande des entreprises de former au plus près de leurs besoins, réduisant par là ce dernier à un mauvais ajustement entre formation professionnelle et marché de l'emploi.

L'alternance est souvent présentée comme la panacée. Face à l'arrivée de 750 000 jeunes sur un marché du travail dégradé à la rentrée 2020 par la crise générée par l'épidémie de coronavirus, l'exécutif a présenté le 23 juillet 2020 un plan à 6,5 milliards d'euros sur deux ans, « du jamais vu », selon le Premier ministre.

À noter cette année qu'à titre exceptionnel, les CFA pourront accepter les candidats n'ayant pas signé un contrat avec une entreprise avant le début de leur formation. Ainsi, les jeunes qui n'ont pas pu signer de contrat d'apprentissage, vont bénéficier d'une durée prolongée pour rester dans leur centre de formation. La loi « Avenir professionnel » permettait à un apprenti de rester trois mois dans son CFA, le temps de trouver un employeur et de signer un contrat d'apprentissage. Grâce à cette mesure, ils auront jusqu'à six mois pour trouver un contrat d'apprentissage. Un apprenti inscrit en septembre dans un centre de formation aura donc jusqu'au 28 février 2021 pour trouver une entreprise.

L'objectif est de maintenir artificiellement le nombre d'apprentis déclaré en 2019 ; ainsi mobiliser des moyens financiers importants de l'État sans aucune garantie ni engagement de la part des entreprises.

Il y a aujourd'hui près de 40 000 apprentis sans contrat, soit près de 9 % d'entre eux. Les chiffres sur l'alternance doivent être pris dans leur globalité. La réforme ne



permet plus d'aide unifiée pour le transport et la restauration entre autres. Que fait-on si ces jeunes ne trouvent pas d'entreprise d'ici quelques mois ? Cela peut avoir pour conséquence de ne pas embaucher les apprentis actuels en fin de cursus. Tous ces apprentis ne trouveront peut-être pas d'entreprise en 2021.

L'apprentissage ne permet pas aux jeunes de disposer de compétences et de connaissances solides et utiles à l'exercice d'un métier. De plus on observe que la sélection des jeunes par les entreprises produit une concentration des élèves les plus

fragiles économiquement et socialement dans la voie professionnelle publique. La scolarisation ne peut pas être conditionnée à un contrat avec une entreprise. Le lycée professionnel doit rester pour les élèves des années d'apprentissage de la citoyenneté grâce à la formation d'esprits éclairés, critiques et émancipés.

Le SNETAA-FO demande le développement de passerelles vers la formation professionnelle initiale, pour que ces apprentis ne soient pas laissés en situation d'échec. Il refuse le développement de l'apprentissage au détriment des LP.

APPRENTISSAGE :

POURQUOI UNE VINGTAINÉ D'ÉCOLES SE RETROUVENT DANS LE VISEUR DE L'ÉTAT

Le ministère du Travail mène actuellement des vérifications sur la réalité de l'apprentissage dans une vingtaine d'établissements. Il leur reproche de ne s'être pas suffisamment occupés de la situation de leurs étudiants. Faute d'entreprises, ces derniers doivent se résoudre à payer des milliers d'euros de frais de scolarité.

DÉCRYPTAGE

Près d'une vingtaine d'écoles de formation se retrouvent dans le viseur du gouvernement. Le ministère du Travail les soupçonne d'avoir en effet recruté à tour de bras des jeunes dans le cadre de filières d'apprentissage, sans vraiment se soucier de leur accueil par des entreprises. La conséquence ? De grosses déconvenues pour les jeunes, qui pensaient devenir apprentis et qui se retrouvent en fait simples étudiants. Avec, en guise de « double peine », des frais de scolarité à payer, ce qui n'existe pas pour l'apprentissage.

10 000 jeunes seraient concernés

Les établissements incriminés sont des écoles d'enseignement supérieur privé qui se sont converties à l'apprentissage après la réforme de 2018 et qui ont ouvert grand leurs portes aux jeunes. Visiblement, l'accueil n'a pas été à la hauteur car beaucoup de ces jeunes n'arrivent pas, dans le prolongement, à trouver une entreprise. 10 000 jeunes seraient dans ce cas, estimait mardi le journal *Les Échos*.

Le ministère du Travail mène en ce moment des vérifications car, pour chacun de ces jeunes en attente d'entreprise, les écoles touchent une prime de 3 000 euros de la part de l'État, d'où le soupçon d'un détournement du dispositif sur le dos des jeunes. Pour les étudiants, en tout cas, il peut y avoir un sentiment de tromperie.

« Clauses vraiment ambiguës »

C'est ce que pointe le président de l'Association nationale des apprentis, Aurélien

Cadiou : « Nous avons l'impression que ces nouvelles écoles ne respectent pas scrupuleusement le mode de fonctionnement de l'apprentissage, comme peuvent le faire les CFA plus anciens et plus traditionnels. Ça met les jeunes dans des situations compliquées, avec parfois des contrats à signer avec l'école qui les engagent, à payer des frais de scolarité de plusieurs milliers d'euros si jamais ils ne trouvent pas d'employeur, alors que c'est totalement illégal. Et à cette rentrée, nous avons eu un certain nombre de futurs apprentis qui se sont inquiétés de signer ces contrats avec les écoles, qui parfois contiennent des clauses vraiment ambiguës. »

L'apprenti n'a pas de frais de scolarité à payer mais, s'il ne trouve pas d'entreprise dans laquelle faire son apprentissage, il redevient « simple » étudiant. Et là, les frais de scolarité le rattrapent, avec souvent plusieurs milliers d'euros à déboursier.

Par Olivier Samain, édité par Thibaud Le Meneec, site internet Europe 1

LE DIPLÔME :

LA RÉFÉRENCE MAJEURE DANS LE RECRUTEMENT DES PROFESSIONS INTERMÉDIAIRES

La publication récente d'une étude de l'INSEE met en lumière l'élévation notable du niveau d'études parmi les salariés des professions intermédiaires.

Il est constaté que les entreprises embauchent sur ces postes des jeunes détenant des diplômes supérieurs à ceux requis pour la fonction d'entrée. Cependant, les compétences acquises par leur niveau d'études leur ouvrent les portes d'une progression plus rapide dans l'entreprise, via des mobilités promotionnelles, en répondant à la

« complexification des métiers », aux exigences croissantes de « polyvalence des emplois » et de « poly-compétence des salariés ».

Ainsi, le développement de formations à bac +2 (BTS, DUT), licences professionnelles, voire master, se révèle à la fois des atouts de recrutement mais surtout des tremplins d'ascension professionnelle dans l'entreprise grâce à l'association de la maîtrise de compétences techniques et la « capacité d'adaptation, d'apprentissage et d'évolution » des jeunes recrues.

Le SNETAA-FO revendique ainsi le maintien d'une offre de formation de proximité qui ne se limite pas aux seuls besoins locaux.

Le SNETAA-FO poursuit le combat dans toutes les instances réglementaires pour que se maintiennent et se développent les formations initiales sous statut scolaire du CAP au BTS et à la licence professionnelle afin de fournir aux jeunes les meilleures conditions pour leur insertion professionnelle.

LE MINISTRE

VEUT UNE « RÉVOLUTION DES RESSOURCES HUMAINES »

En pleine tourmente sanitaire et dans l'attente de la synthèse du Grenelle de l'Éducation fin janvier, le ministre de l'Éducation nationale relance dans les médias son souhait d'initier une « révolution des ressources humaines ».

« Il nous faut de l'audace, encore de l'audace, toujours de l'audace et la France est sauvée », avait dit Danton. Cette audace semble être aussi le credo de J-M. Blanquer depuis son entrée au ministère mais la maison Éducation en sera-t-elle pour autant sauvée ?

Lors d'une séance à l'Assemblée nationale en janvier, il a illustré son principe de « révolution des RH avec l'idée d'« assouplir notre système », « de donner plus de liberté aux professeurs », ou encore d'« encourager les acteurs de l'Éducation »... le tout porté par sa promesse d'une furtive revalorisation :

une prime informatique et une hausse des salaires des plus récentes recrues... Quid de l'ensemble du personnel ?

Son objectif est d'ériger une politique de gestion des RH dans l'enseignement en privilégiant la qualité à la quantité : une formation des enseignants revisitée avec concours en fin de M2 et un pré-recrutement dans le vivier des assistants d'éducation, une omniprésence du numérique dans les démarches pédagogiques, un suivi individualisé du parcours professionnel mais sans véritable ouverture sur une offre d'évolution de carrière ou de reconversion... Management, performance et productivité deviennent maîtres mots dans l'évolution de cette gestion des personnels et rejoignent les lignes directrices de la loi de « Transformation de la fonction publique ».

Sauf que, depuis près d'un an, le monde

scolaire a prouvé une nouvelle fois sa capacité d'adaptation à des circonstances exceptionnelles et d'innovation pour maintenir ses performances éducatives au quotidien. La qualité est au rendez-vous mais les effectifs et les moyens, pour répondre aux besoins de l'ensemble de nos profils d'élèves et l'application de protocoles de plus en plus contraignants, manquent toujours autant à l'appel !

Pour le SNETAA-FO, l'heure est aux actions efficaces et concrètes pour permettre aux enseignants d'effectuer leurs missions de façon sereine et dans les meilleures conditions. C'est pourquoi nous exigeons une véritable politique de recrutement massif de fonctionnaires afin de combler les besoins immédiats et répondre aux enjeux à venir de la société en matière d'éducation.

PROTECTION SOCIALE

COMPLÉMENTAIRE POUR LES AGENTS PUBLICS, UN ACCORD ET DES INTERROGATIONS : UNE PRISE EN CHARGE DE NOS MUTUELLES ?

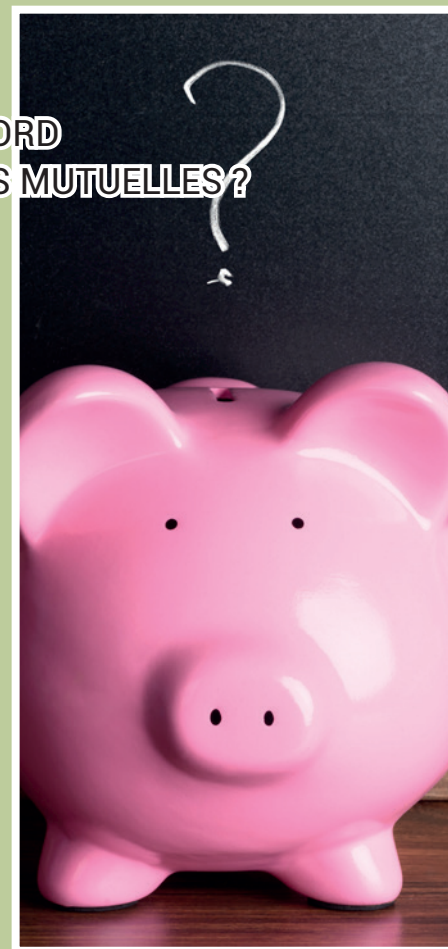
Il y a cinq ans, un accord dans le secteur privé instaurait la généralisation de la participation obligatoire de l'employeur au financement de la protection sociale complémentaire (PSC). Un projet d'ordonnance étendant cette obligation aux employeurs publics vient d'être soumis au Conseil commun de la fonction publique, ainsi que la possibilité d'une prise en charge sur la prévoyance (invalidité, décès, inaptitude).

Même si cette participation existe, elle est aujourd'hui facultative et très en dessous des 50 % du privé. Le SNETAA-FO se félicite de cet accord. Tout ce qui peut amener à améliorer la prise en charge de la santé des agents et à augmenter leur pouvoir d'achat représente une avancée importante. L'ordonnance prévoit que la prise en charge devrait être progressive

dès 2022 pour atteindre 50 % en 2024.

Toutefois, des questions restent en suspens et sont renvoyées à des décrets propre à chaque versant de la fonction publique et, surtout, à des négociations ultérieures : à quelle hauteur se situera le panier de soins (les garanties minimales) ? Une « sur-complémentaire » sera-t-elle nécessaire ? Aurons-nous un dispositif de contrats collectifs obligatoires ou resterons-nous sur des contrats individuels ? Quels mécanismes de solidarité ? Quel sort pour les actuels retraités ?

Vous l'aurez compris, la PSC demeure une avancée qui pose encore question, mais le SNETAA-FO restera vigilant lors des négociations pour améliorer la protection sociale des ses adhérents et une prise en charge optimale de leur santé.



PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

EN CAS DE CONFINEMENT

Les conditions de sorties sont assouplies pour les personnes en situation de handicap si le confinement est décidé. Comment cela fonctionne ?

Les personnes concernées sont celles en situation de handicap et leur accompagnant. Le spectre des situations est large : il va des troubles de l'autisme, de la déficience intellectuelle, du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité aux troubles psychiques. Mais sont aussi prises en compte « les personnes handicapées qui rencontrent une aggravation de leurs troubles du fait du confinement ».

Les sorties ne sont alors pas limitées à 1 heure ni à 1 km du domicile ou du lieu de confinement. Les sorties peuvent être faites à pied ou en voiture. Les sorties peuvent être faites seul ou accompagné d'un proche ou d'un professionnel. Les

justificatifs : il n'y a pas d'attestation spéciale dans ce cas. Il faut donc sortir avec :

- 1 une attestation de déplacement pour la personne en situation de handicap en cochant la case « déplacements brefs » liés à la promenade.
- 2 une attestation de déplacement pour l'accompagnateur, que celui soit de la famille ou non. Il doit cocher la case « assistance aux personnes vulnérables ».
- 3 un document qui peut attester d'un handicap (RQTH, carte d'invalidité, copie d'un PPS ou d'un PAP ou un certificat médical) justifiant le besoin de sortir.

En cas de contrôle, il faut montrer tous les documents aux policiers.



CONTRACTUELS :

PRIME DE PRÉCARITÉ

Un décret du 23 octobre 2020 a étendu l'indemnité de fin de contrat, dite « prime précarité », aux CDD de la fonction publique d'État pour les contrats signés à partir du 1^{er} janvier 2021. Ils en étaient jusque-là privés. Pour le SNETAA-FO, cela constitue une juste avancée que nous demandions depuis longtemps.

Les caractéristiques de cette prime sont les suivantes :

- le montant de l'indemnité est fixé à 10 % de la rémunération brute globale perçue par l'agent au titre de son contrat et de ses renouvellements. L'indemnité doit être versée au plus tard un mois après

le terme du contrat ;

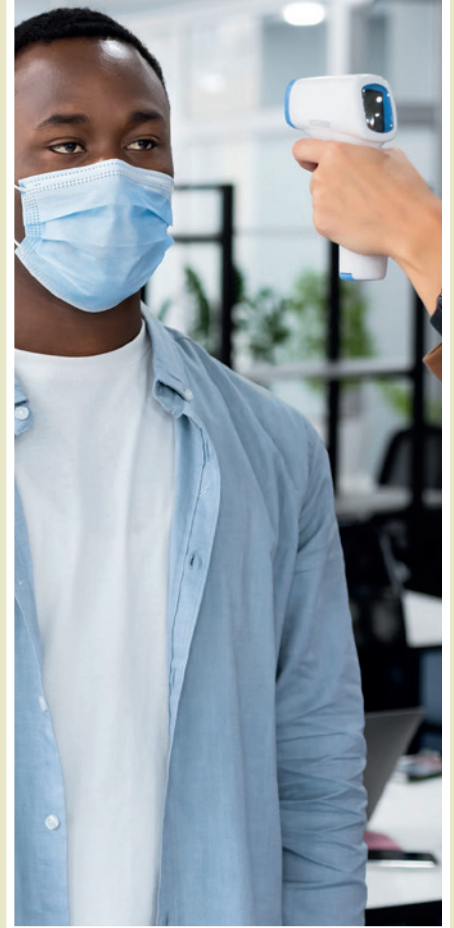
- la durée du contrat, renouvellement compris, doit être inférieure ou égale à 1 an. Tout contrat immédiatement reconduit en CDD ou CDI exclut la prime ;
- la rémunération brute globale de l'agent perçue pendant la durée de son contrat, renouvellement inclus, doit être inférieure ou égale 3 078,83 € (2 SMIC par mois) ;
- la démission ou le licenciement en cours de contrat, le refus de signer un CDI (si l'emploi est similaire avec même employeur et pour une rémunération équivalente) excluent du bénéfice de la prime.

Le SNETAA-FO demande que cette prime soit étendue à tout CDD qui ne déboucherait pas sur un CDI. Même au delà de un an puisque un CDD qui s'allonge ne résorbe pas la précarité pour autant. Il demande également que tous les CDD répondant aux conditions et signés avant l'entrée en vigueur puissent bénéficier de la prime.

Si vous êtes dans cette situation, que votre CDD arrive à son terme et que vous n'êtes pas renouvelé, contactez le SNETAA-FO pour défendre votre droit à la prime de précarité. Vous pouvez compter sur le SNETAA-FO, le premier syndicat des contractuels de la voie professionnelle.

L'ACTUALITÉ D'OUTRE-MER

[HORS DE FRANCE]



LA NOUVELLE-CALÉDONIE ET WAL- LIS-ET-FUTUNA FONT LEUR RENTRÉE

C'est le 12 février qu'a lieu la pré-rentree des enseignants dans ces territoires du Pacifique Sud, avant la rentrée des élèves le 15 février. Après des congés d'été particulièrement perturbés entre le contexte épidémique et le contexte social marqué par des violences en Nouvelle-Calédonie, le SNETAA-FO souhaite malgré tout une rentrée la plus sereine possible pour tous les collègues qui reprennent le chemin de l'école ! **Le SNETAA NC vient d'avoir une audience avec le vice-recteur qui a déjà dit qu'il n'ouvrirait pas d'ateliers philosophiques... c'est qui le ministre ?**

MISE À DISPOSITION EN POLYNÉSIE, RENTRÉE 2021

Le recrutement des collègues candidats à une mise à disposition en Polynésie française pour la rentrée 2021 se fait ce mois-ci ! Dès que le vice-rectorat aura remonté à la DGEE (direction générale de l'éducation et des enseignements de Polynésie), début février, la liste des candidats ayant un avis favorable, les commissions consultatives paritaires où siègent les élus du SNETAA Polynésie se réuniront pour arrêter la liste des enseignants retenus.

Le SNETAA-FO en Polynésie ne manquera pas de tenir informés tous nos adhérents du résultat.

CONFINEMENT À MAYOTTE : LES ÉTA- BLISSEMENTS SCOLAIRES FERMÉS

La situation sanitaire s'aggravant avec la circulation active du variant sud africain, Mayotte est à nouveau confinée depuis le 5 février.

Tous les établissements scolaires sont fermés pour une durée de 3 semaines minimum.

L'OUTRE-MER À NOUVEAU COUPÉE DU MONDE

Depuis la mi-janvier, les liaisons maritimes et aériennes avec Mayotte et la Réunion étaient à nouveau suspendues suite à la découverte du variant sud -africain dans les deux îles. Idem en Guyane, où là c'est le variant brésilien qui est craint.

Depuis le 31 janvier, tous les autres départements et territoires d'Outre -mer sont soumis au même régime : seuls les voyages pour " motifs impérieux" sont autorisés.

Encore un coup dur pour nos collègues ultra-marins qui se retrouvent à nouveau isolés.



BRÈVES



01. UNE RÉNOVATION DU CAP PETITE ENFANCE QUI FAIT FLÉCHIR LES DÉLIVRANCES DE DIPLÔMES PAR VAE

Plutôt prisée par les adultes en évolution de carrière, la validation des acquis de l'expérience permet un accès au diplôme sans passage d'examen ni suivi de formation. Cette formule marque toutefois le pas avec une baisse des diplômes délivrés de 10 % depuis 2013.

Particulièrement touchée par ce phénomène, l'année 2019 accuse une perte de 9 % dans la délivrance de diplômes par VAE. Si « le BTS est le diplôme le plus recherché en VAE » selon les statistiques officielles, il est suivi de près par le CAP petite enfance. Or la rénovation de ce diplôme en CAP Accompagnement éducatif petite enfance a impacté d'un net recul les demandes ainsi que les attributions en VAE de ce diplôme. Ce phénomène avait déjà été constaté avec le changement de dénomination du BTS assistant de manager.

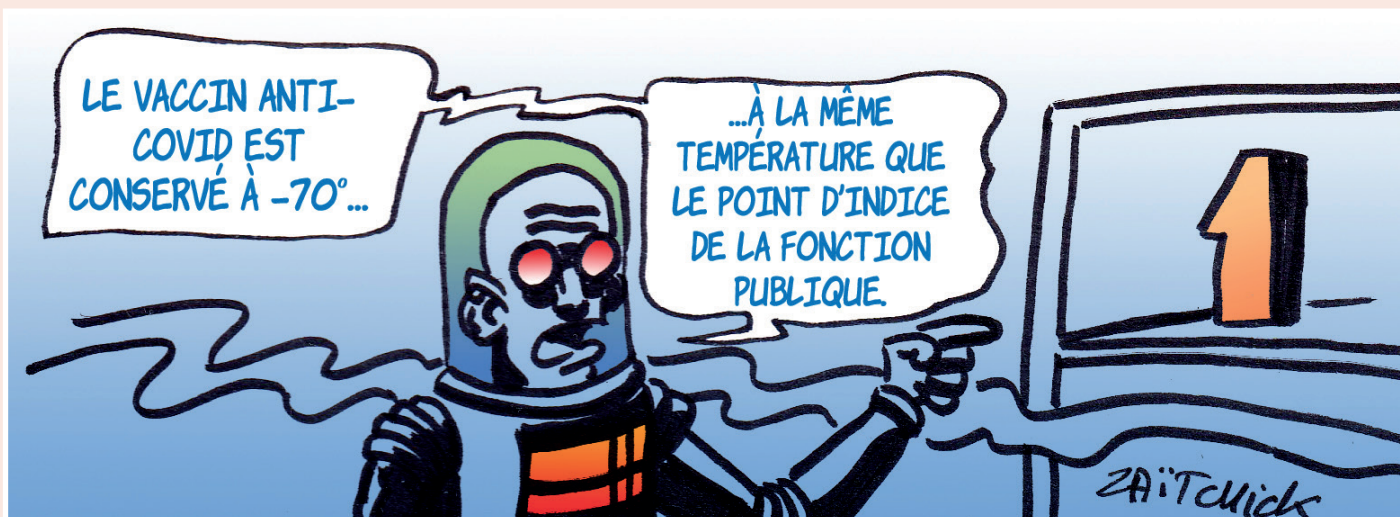
02. L'ALLEMAND EN CAP : UNE VICTOIRE DU SNETAA !

Une circulaire de l'académie de Strasbourg vient d'autoriser les élèves en CAP métiers du bâtiment à présenter, pour obtenir leur diplôme, l'allemand à la place de l'anglais devenue langue obligatoire dans le cadre de la TVP. Dans une région frontalière où les échanges avec l'Allemagne sont nombreux, le SNETAA est heureux de voir sa revendication aboutir.

03. CHANGEMENTS D'ÉCHELON : LA SITUATION SE RÉGULARISE

En raison d'un problème technique national, les campagnes annuelles d'avancement d'échelon à l'ancienneté des personnels enseignants et d'éducation n'ont pas toutes pu être mises en œuvre sur l'année civile 2020 - ainsi des collègues dont le changement d'échelon intervenait par exemple à l'automne 2020 n'avaient toujours pas eu leur nouvel échelon validé au début de l'année 2021.

La situation est en passe de se régulariser, la validation du nouvel échelon et sa mise en paiement devraient être effectives pour tous sur la fiche de paye de février.

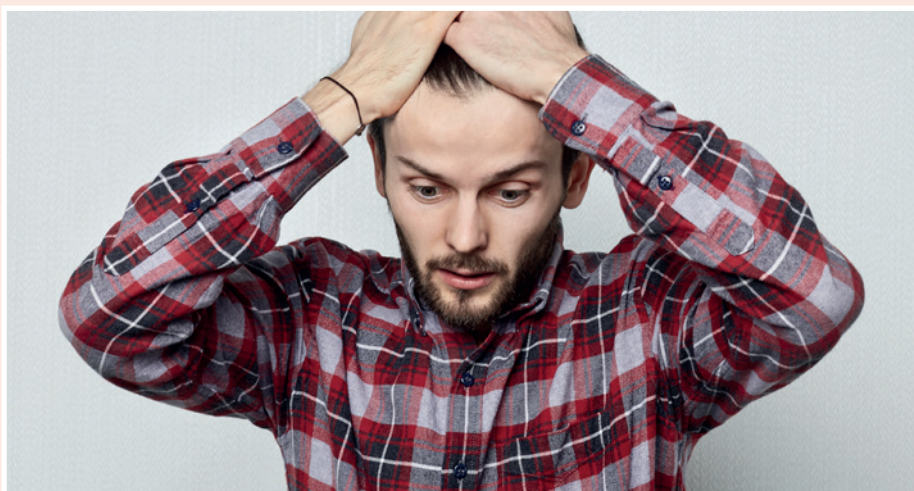




04. CONGÉS BONIFIÉS : REPORT POSSIBLE

Dans une " Foire aux questions " (FAQ) mise à jour fin janvier, le Ministère de la Fonction publique confirme la possibilité de reporter les congés bonifiés accordés pour les départements d'Outre-mer, du fait de la situation sanitaire.

Le report est possible y compris pour les agents dont le congé constitue déjà un report de congé antérieur.



05. FIDÉLISATION EN SEINE-SAINT-DENIS : DES GESTIONNAIRES DÉPASSÉS !

Le SNETAA-FO dénonce les conditions d'application du décret d'octobre portant sur l'indemnité de 10 000 euros qui doit être versée pour les fonctionnaires ayant au moins 5 ans de service dans le département de Seine-Saint-Denis (notre AP de décembre).

Les collègues qui en font la demande, légitimement avant fin mars comme le prévoit le texte, se font rembarrer par les gestionnaires du rectorat de Créteil, lesquels répondent qu'ils attendent des directives précisant les modalités d'attribution de cette indemnité.

Il est urgent d'agir sous peine de voir cette incitation à stabiliser les équipes pédagogiques manquer son objectif !

LE SAVIEZ-VOUS ?

En cette année importante de débats sur la réforme de la voie professionnelle, les publications sont nombreuses et la sphère médiatique en effervescence. C'est pourquoi nous proposons à tous nos adhérents qui le souhaitent de recevoir la revue de presse hebdomadaire du SNETAA-FO.

Cette sélection d'articles est réalisée afin de permettre un éclairage sur les thématiques d'actualité, non seulement sur les questions de l'enseignement professionnel mais aussi sur tous les sujets connexes à l'Éducation nationale, la fonction publique, susceptibles de nous intéresser.

Pour recevoir cette revue de presse, il vous suffit de nous transmettre le bordereau suivant dûment complété.

Je souhaite recevoir, par mail, la revue de presse hebdomadaire du SNETAA-FO.

Nom :

Prénom :

Académie :

Mail :

.....

CONTRIBUTEURS



CHRISTOPHE AUVRAY

Secrétaire national, chargé de la pédagogie, de l'outre-mer et représentant FO aux certifications (RNCP). PLP biotechnologies dans l'académie de Limoges. Adhérent au SNETAA-FO depuis 1992.



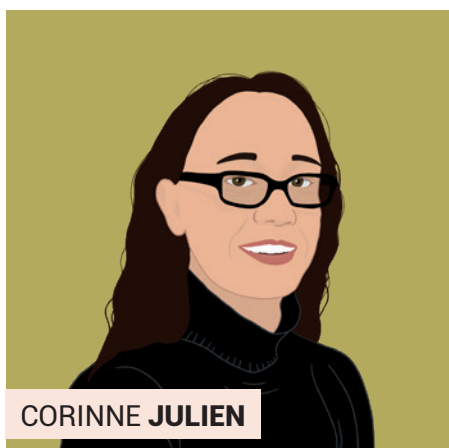
MURIEL WENDLING

Secrétaire nationale chargée de l'Outre-mer. PLP lettres-histoire dans l'académie de Strasbourg ; commissaire paritaire académique et nationale. Militante depuis 2004.



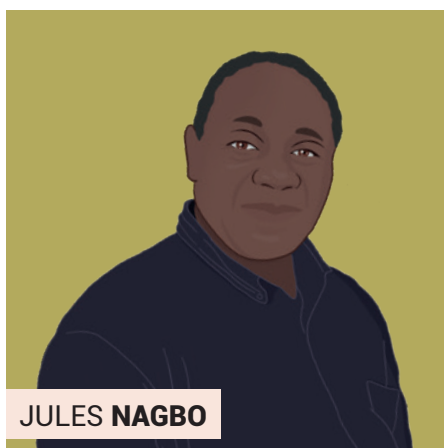
ALAIN-ROMAIN NITKOWSKI

Secrétaire national, en charge de l'organisation du SNETAA National. PLP comptabilité-bureautique et TZR dans l'académie de Lille.



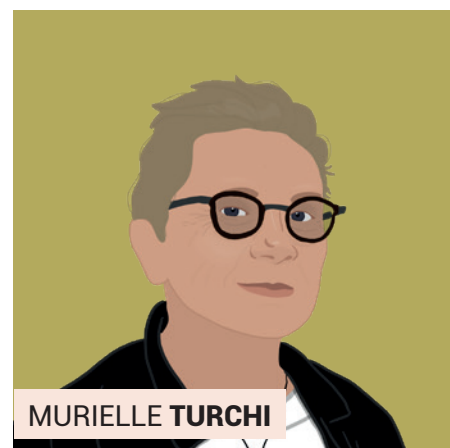
CORINNE JULIEN

Conseillère technique nationale affectée au secteur communication. Enseignante militante de l'académie de Bordeaux, TZR en lettres-histoire.



JULES NAGBO

Conseiller technique national en charge des relations avec les adhérents. PLP comptabilité-bureautique dans l'académie de Paris au lycée Erik Satie (Paris 14^{ème}). Commissaire paritaire académique et militant depuis 1988.



MURIELLE TURCHI

Conseillère technique nationale en charge des relations avec les adhérents. PLP en économie-gestion dans l'académie de Paris et psychologue-clinicienne depuis plus de 16 ans.



LA WEB-SÉRIE QUI A RÉPONSE À TOUT !

La web-série Quèsaco tente de répondre sur un ton drôle et décalé aux nombreux mystères de l'art. Avec des épisodes de deux minutes pour les petits et les grands, ces vidéos nous plongent dans des tableaux silencieux aux multiples symboles.

Sur YouTube, Chaîne TV5Monde,
Cherchez #QUÈSACO



LA TOSCA DE PUCCINI

Opéra en trois actes de Giacomo Puccini, livret de Luigi Illica et Giuseppe Giacosa d'après la pièce de Victorien Sardou La Tosca, créé le 14 janvier 1900 au Teatro Costanzi de Rome. A revoir ici jusqu'au 5 juillet 2021.

<https://www.arte.tv/embeds/fr/097914-000-A>



EDMOND

Malgré le manque d'enthousiasme de l'ensemble de son entourage, Edmond Rostand se met à écrire la pièce à laquelle personne ne croit mais qui deviendra la pièce préférée des français, la plus jouée du répertoire jusqu'à ce jour.

disponible en librairie et en ligne



DANS L'INTIMITÉ DE KANDINSKY

Le Centre Pompidou s'associe avec Google Arts & Culture autour d'un projet sur l'œuvre de Kandinsky, pionnier de l'art abstrait. Un projet 100% numérique et immersif qui introduit notamment une application pour expérimenter les synesthésies de l'artiste.

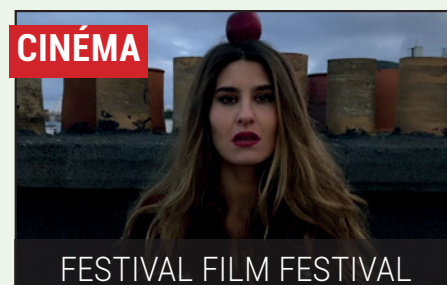
<https://artsandculture.google.com/project/kandinsky>



L'HISTOIRE DES CHATS DANS L'ART

L'Universal Museum of Art (UMA), un musée en réalité virtuelle, accessible depuis tous les appareils et à n'importe quel endroit, propose une exceptionnelle exposition virtuelle dédiée aux chats dans l'histoire de l'art.

https://legacy-uma.org/exhibition/cats_in_art_history/#/cats_in_art_history_room_4_1/



L'ÉMANCIPATION DES FEMMES

Le concept de départ était simple : tourner un film d'une minute avec son portable. La thématique, un peu moins : présenter en ce court laps de temps un sujet sur la libération féminine. Grand succès avec une soixantaine de pays représentés !

<https://www.mobilefilmfestival.com>




ÉCOMUSÉE SOUS-MARIN

LE PREMIER ÉCOMUSÉE SOUS-MARIN DE FRANCE "OUVRE SES PORTES"

Il s'agit certainement de l'unique musée à être accessible en cette période : la ville de Cannes a inauguré, au large de l'île Sainte-Marguerite, son premier écomusée sous-marin avec l'installation de six statues monumentales de Jason deCaires Taylor ©. En plus d'offrir une expérience culturelle hors du commun, le but de cette installation est peut-être avant tout de permettre aux futurs chercheurs d'étudier l'évolution de la biodiversité dans ce qui deviendra naturellement, au fil du temps, de nouveaux récifs pour la faune et la flore marine. Cet espace naturel muséifié, d'ores et déjà interdit aux bateaux de pêche et de plaisance, nous interroge à travers l'art sur le rapport de l'homme à la nature, sur le passage du temps, et ce que nous pouvons faire pour préserver l'environnement dans lequel nous interagissons avec les autres formes du vivant.

Écomusée, ville de Cannes.



AVEC **LE SNETAA-FO**,
VOUS AVEZ LE
POUVOIR DE FAIRE
CHANGER LES
CHOSSES.

SYNDIQUEZ-VOUS !

**C'EST LE PREMIER
ACTE MILITANT !**

ET EN PLUS, 66% DE VOTRE COTISATION
EST REMBOURSÉE PAR LES IMPÔTS.
ALORS, POURQUOI HÉSITER ?

snetaa
FO

FICHE DE MISE À JOUR ET D'INSCRIPTION 2020-2021

Nom
 Nom de jeune fille
 Prénom
 Date de naissance
 Adresse
 Code postal Ville
 Tel. fixe Tel. portable
 Adresse mail :

VOTRE SITUATION ADMINISTRATIVE

- Hors Classe Classe Normale Retraité
 Stagiaire Classe exceptionnelle
-
- PLP AED/EAP/AESH Professeur Contractuel
 CPE Sans solde DDFPT
- Discipline Autre

VOTRE ÉTABLISSEMENT D'EXERCICE 2020/2021

- Lycée Professionnel SEGPA (Collège)
 Lycée Polyvalent (SEP) EREA
 Autre
- Nom d'Établissement :
 Ville : Académie :

JE CALCULE MA COTISATION

échelon : tarif : quotité :

Cotisation : **quotité x tarif =**

Je choisis le mensuel papier du SNETAA-FO :

- OUI + 25 €** (pour frais de traitement et de port)
 NON (merci de bien indiquer votre adresse mail) **TOTAL : €**

À retourner dûment complétée et accompagnée de votre chèque au SNETAA-FO 24 rue d'Aumale, 75009 Paris

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Ma cotisation est un paiement récurrent qui sera prélevé le 1^{er} du mois. Je suis libre de modifier, suspendre ou arrêter ce prélèvement à tout moment.

COMPTE À DÉBITER

IBAN - IDENTIFIANT INTERNATIONAL DE COMPTE BANCAIRE

BIC - CODE D'IDENTIFICATION BANCAIRE

Le code BIC peut contenir 8 ou 11 caractères.

Fait à :
 Le

Nom et adresse du créancier :
 SNETAA-FO, 24 rue d'Aumale - 75009 Paris
 N° Identifiant Créancier (ICS) : FR23ZZZ540565

SIGNATURE (obligatoire) :

UNE ADHÉSION DE

127 €



metaa
FO

-66% DE DÉDUCTION FISCALE

COÛT RÉEL
43,18 €

En signant ce formulaire mandat, vous autorisez le SNETAA-FO à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, conformément aux instructions du SNETAA-FO. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, sans tarder et au plus vite dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé. Sauf avis contraire de votre part, la cotisation sera renouvelée en 12 mensualités de septembre à août. Le nombre de prélèvements dépendra de la date d'adhésion. Ex : si vous adhérez en janvier, la cotisation complète sera prélevée de février à août, en sept fois.

TARIF MÉTROPOLE

Éch.	Classe normale	Hors classe	Classe exceptionnelle	Non-titulaires	
1	127 €	245 €	293 €	Indice	Cotisation
2	175 €	265 €	308 €	moins de 450	81 €
3	181 €	276 €	320 €	de 450 à 500	111 €
4	200 €	297 €	336 €	de 500 à 700	137 €
5	208 €	314 €		au delà de 700	160 €
6	214 €	326 €		Cotisations Uniques	
7	225 €			Sans solde	29€
8	236 €		HE-A 1 : 354 €	AED/EAP/AESH	49€
9	250 €		HE-A 2 : 370 €	Stagiaires	99€
10	269 €		HE-A 3 : 389 €	Retraités titulaires	135€
11	285 €			Retraités contractuels	49€

POURQUOI SOUTENIR NOS ACTIONS ?

Une cotisation annuelle au SNETAA-FO de 127 € ne vous coûte finalement que 43,18 € après déduction fiscale, soit 3,60 € par mois ! C'est l'équivalent de 4 baguettes de pain !

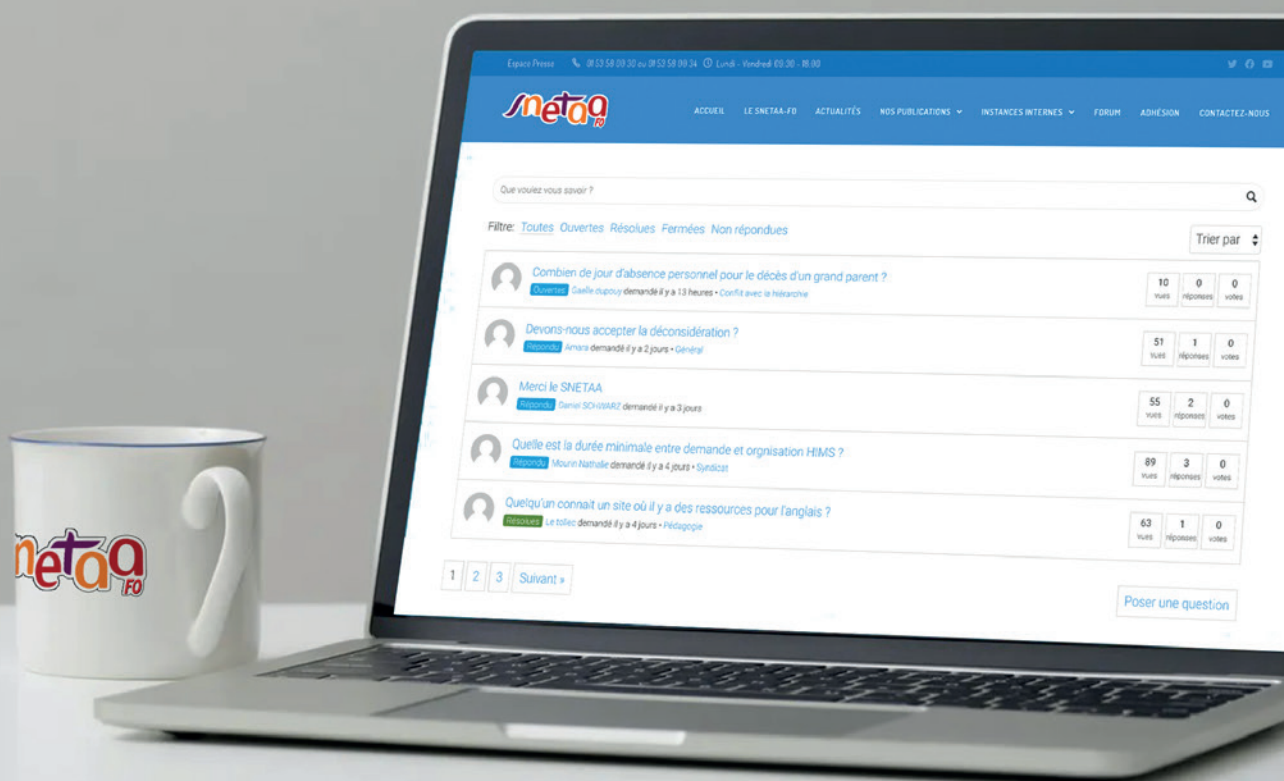
3,60 € =



Un syndicat, c'est comme la santé, on en prend soin !
 Alors, **ADHÉREZ AU SNETAA-FO !**

REJOIGNEZ LE FORUM DES PLP

- OBTENEZ DE L'AIDE DE NOS MILITANTS
- APPORTEZ DU SOUTIEN À VOS COLLÈGUES
- REJOIGNEZ UNE COMMUNAUTÉ SOUDÉE
- AUCUNE INSCRIPTION N'EST REQUISE



WWW.SNETAA.ORG/FORUM